

pas une discussion avec le premier ministre ou avec le gouvernement pour savoir si la question est conforme au Règlement et si elle doit être acceptée.

**M. Muir (Cape Breton-The Sydneys):** Je répondais aux remarques du premier ministre. Si vous voulez m'accorder un instant, voici mon objection. Quand il s'agit d'un domaine où le gouvernement fédéral investit des millions et des centaines de millions de dollars dans tout le Canada, et que les désordres civils prennent de l'ampleur, vous admettez avec moi que le gouvernement a alors lieu de s'inquiéter, car il s'agit d'assurer la paix, l'ordre et la bonne administration en vertu de l'article 91 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Le Parlement doit certainement se soucier de cette situation vu que nous avons investi des millions de dollars et que les désordres sont organisés et repandus...

**M. l'Orateur:** A l'ordre, je vous prie. Même si le député persuadait la présidence que cette question relève de la juridiction fédérale, cela n'apporterait pas nécessairement une solution. Un membre du gouvernement a toujours le droit de ne pas répondre à une question. A mon sens, si la réponse ne satisfait pas le député, le mieux serait qu'il avise la présidence de son intention de débattre la question à dix heures. Alors, elle pourrait être débattue.

**M. Muir (Cape Breton-The Sydneys):** Puis-je poser une question supplémentaire au très honorable premier ministre, monsieur l'Orateur? En raison des actes de vandalisme et de l'agitation, le premier ministre envisagerait-il de faire intervenir le gouvernement fédéral? Envisagerait-il de faire étudier ce grave problème, qui fait tache d'huile dans le pays, par le ministre de la Justice et les procureurs généraux des provinces? Nous ne tenons pas à assister à ce qui s'est passé dans d'autres pays.

**Le très hon. M. Trudeau:** Je le répète, monsieur l'Orateur, je ne pense pas que la question incombe au procureur général. Même si nous constatons l'illégalité de certaines manifestations, nous ne pourrions pas appliquer la loi parce que l'administration de la justice relève des provinces. Les seules représailles que nous pourrions exercer seraient de supprimer les subventions à l'enseignement, et c'est justement ce que le chef de l'opposition nous conseille de ne pas faire.

**M. Muir (Cape Breton-The Sydneys):** Là, je suis d'accord.

[M. l'Orateur.]

## LES ANCIENS COMBATTANTS

### L'INVALIDITÉ DES PRISONNIERS DE GUERRE DE DIEPPE

**M. Jack Cullen (Sarnia):** J'ai une question à poser au ministre des Affaires des anciens combattants. Le ministre peut-il donner à la Chambre les résultats de la réunion qu'il a eue hier avec des représentants de l'Association des prisonniers de guerre de Dieppe?

**L'hon. Jean-Eudes Dubé (ministre des Affaires des anciens combattants):** J'ai assisté hier à une réunion de l'Association qui a été fort instructive, monsieur l'Orateur. Nous sommes convenus qu'il semble y avoir de bonnes raisons pour que les médecins de notre ministère examinent les dossiers d'un aussi grand nombre de prisonniers de guerre de Dieppe que possible, afin de déterminer s'il existe un type d'invalidité particulier à ce groupe d'anciens combattants et qui pourrait être dû à leur emprisonnement. Les résultats de cet examen devraient nous permettre de déterminer si, oui ou non, il serait souhaitable de convoquer un certain nombre d'entre eux pour voir...

**M. l'Orateur:** L'honorable représentant peut donner des renseignements sur une question intéressant tous les députés, mais il ne devrait pas faire un exposé général, à moins que la Chambre ne lui permette de revenir à l'appel des motions.

**M. Cullen:** Une question supplémentaire. Le ministre des Affaires des anciens combattants songerait-il à traiter les prisonniers de guerre de Dieppe comme un groupe séparé, à peu près de la même façon que les anciens combattants de Hong-kong?

**L'hon. M. Dubé:** Je ne sais ce que je peux vraiment ajouter, monsieur l'Orateur, mais je tiens à dire que j'accorderai mon attention la plus sympathique à ces prisonniers de guerre.

### QUESTION POSÉE AU CABINET

**M. Frank Howard (Skeena):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Le ministre nous dirait-il si lui ou son ministère ont conclu des contrats avec certaines maisons de publicité en vue de relever le prestige de son ministère?

**M. l'Orateur:** A l'ordre.

**L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** J'aimerais répondre.

**M. l'Orateur:** Le ministre voudra peut-être répondre lors du débat sur la motion d'ajournement.